



SYNDICAT NATIONAL DES OFFICIERS DE PORT – FORCE OUVRIERE

Paris, le 18 février 2010

Compte rendu entretien Cabinet du 17 février 2010

Nous avons été reçus à 15 heures, le 17 février 2010 par le cabinet de Jean-Louis Borloo.

Notre délégation était composée de Jean Hédou, Secrétaire général de la FEETS, Noëlle Olivier, chargée des fonctionnaires à la FEETS, Philippe Pagani, conseil syndical du SNOP FO et commandant de port de Bayonne et Eric Destable, Secrétaire Général du SNOP FO.

Madame Corinne Arnoux, conseiller technique du ministre en charge du pôle social, c'est à dire tout ce qui concerne le personnel, assistée de deux conseillers techniques chargés de la mer et des transports ainsi que de monsieur Matthieu Chabannel, de la DGITM/DST/PTF, nous ont assuré tout au long des 90 minutes de l'entretien, que l'audit n'était là que pour faire le bilan des deux années passées et en tirer les enseignements, afin de permettre aux ports de mieux fonctionner sous leur nouvelle configuration. Nous n'avons rien appris de plus que nous ne sachions déjà.

Les conclusions de l'audit seront rendues fin mars début avril et nous seront communiquées.

Monsieur Jean-François Carencio, Directeur de Cabinet du ministre, que nous avons rencontré quelques instants avant la réunion, affirme d'après Madame Arnoux que cet audit n'est pas fait pour transférer les officiers de port vers les collectivités territoriales. Nous verrons bien à l'issue des conclusions de l'audit. Cependant nous leur avons rappelé notre attachement à la Fonction Publique d'Etat et avons développé plusieurs arguments dans ce sens.

Puis nous avons profité de cet entretien pour aborder le sujet de notre positionnement statutaire au sein de la FPE, madame Arnoux ayant fait plusieurs fois référence à nos statuts.

En clair le niveau indiciaire des officiers de port et lieutenants, comparé aux autres corps de mêmes catégories.

En effet, nous avons découvert que l'administration centrale ne respectait pas la réglementation en vigueur au sein de la Fonction Publique d'Etat, pour la gestion statutaire de notre corps.

C'est pourquoi nous avons remis un courrier à madame Arnoux, développant nos arguments, courrier que nous vous communiquerons dès que l'administration centrale en aura reçu copie.

Nous démontrons que les lieutenants sont recrutés réglementairement à BAC + 5 alors que nos grilles indiciaires sont inférieures aux grilles des agents recrutés au niveau BAC. Monsieur Chabannel et les conseillers techniques n'ont pas contesté ce fait.

Nous démontrons également que le ministère ne respecte pas les décrets de la Fonction Publique concernant les corps de catégorie B.

Pour finir, nous proposons notre reclassement en catégorie A, afin d'être aligné avec ce qui existe au sein d'autres ministères.

Monsieur Cabannel nous demande de transmettre ce courrier à la DRH et de provoquer une réunion technique sur le sujet. Cela sera fait dans les heures à venir, le temps d'adapter le courrier remis à madame Arnoux.

Bien que monsieur Pelletier, conseiller technique du ministre, ait passé une bonne partie de la réunion à nous " titiller " sur la faisabilité d'un transfert aux collectivités territoriales, prenant comme exemple les GPM où l'AP et l'AI3P sont assurés par la même personne, nous avons été surpris par la qualité d'écoute et les échanges avec madame Arnoux. Notre fédération s'est également impliquée pleinement, afin que notre corps soit reçu et entendu au plus haut niveau du ministère.

Cela nous permettra, espérons-le, de débloquent la situation statutaire de notre corps mais cela a également démontré à nos responsables hiérarchiques que nous étions prêts à nous défendre et à cesser d'accepter l'atypisme des officiers de port.

Le reclassement indiciaire des lieutenants entrainera mécaniquement celui des capitaines, ayant fait remarquer que ceux-ci avait un niveau indiciaire inférieur aux autres corps de catégorie A du ministère, alors que le décret d'homologie avec la FPT, leur octroyait les mêmes niveaux d'indices. Cela devrait être fait lors de la réforme de la catégorie A, fin 2010, début 2011.

Ceux qui auraient des exemples de corps statutaires ayant été reclassés de B en A, sont invités à nous les faire parvenir. Christian Clerc-Dumartin, excellente nouvelle recrue du SNOP FO a déjà préparé un dossier technique d'une vingtaine de pages pour la future réunion technique afin d'argumenter au mieux nos revendications statutaires. Soyez précis en nous signalant si possible les références des textes, cela nous fera gagner du temps.

Eric Destable
Secrétaire Général du SNOP FO